



CODE DE TRANSPARENCE

SG DNCA ACTIONS EURO CLIMAT ISR

PREAMBULE

UNE GAMME DE FONDS ISR EN ARCHITECTURE OUVERTE DEDIEE A LA BANQUE DE DETAIL SOCIETE GENERALE

Le Groupe Société Générale a pour ambition, aux côtés de ses clients, de construire un avenir meilleur et durable en jouant un rôle moteur et positif dans les transformations du monde. Il souhaite contribuer ainsi, entre autres, à un avenir plus écologique et plus respectueux de la planète, notamment au travers des solutions d'épargne proposées à l'ensemble de sa clientèle.

Le Groupe Société Générale considère en effet l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme un moyen d'investir dans des sociétés qui ont un impact positif sur l'environnement, le social et, donc, la société dans son ensemble.

La création de cette nouvelle gamme d'OPC ISR¹ s'inscrit dans la volonté d'offrir à ses clients une large palette de solutions de placement en architecture ouverte, avec une dimension sociétale et environnementale prise en compte à chaque instant.

Cette gamme constitue le cœur de l'offre proposé par le réseau de détail de la Société Générale et est en parfaite cohérence avec la raison d'être du Groupe SG :

« Construire ensemble, avec nos clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions d'épargne responsables et innovantes. »

Au travers de cette gamme, le Groupe Société Générale se positionne comme le 1er grand réseau bancaire français à offrir à l'ensemble de ses clients dès fin 2020 une gamme de solutions de placement intégrant dans le même temps la notion d'architecture ouverte et les enjeux Environnementaux et Sociétaux (ISR).

Le Groupe Société Générale a confié à Société Générale Investment Solutions (France), ci-après dénommé SG IS (France), société de gestion agréée par l'AMF en 2006 (Agréement AMF n°GP-06000029), et filiale à 100% du Groupe SG, la création d'une plate-forme de délégation en charge du développement de ces solutions innovantes. Dans ce cadre, SG IS (France) assure la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans le domaine de la classe d'actifs travaillée, de la gestion Socialement Responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques. SG IS (France) est par ailleurs signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI)².

Dans cette perspective, SG29 Haussmann a décidé de confier à DNCA, deux délégations de gestion sur les deux expertises suivantes :

- SG DNCA Actions Euro Climat ISR : actions européennes « thématique climat »

SOCIETE DE GESTION :

SG IS (France)
29 boulevard Haussmann
75009 Paris – France

DELEGATAIRE DE LA GESTION FINANCIERE :

DNCA France
(ci-après le « Déléataire de la Gestion Financière »)
19 place Vendôme – 75001 Paris

¹ OPC = Organismes de Placements Collectifs ; ISR : Investissement Socialement Responsable

² www.unpri.org

TABLE DES MATIÈRES

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2.	Données générales sur la société de gestion	5
3.	La méthodologie d'analyse ESG appliquée au fonds.....	24
4.	Processus de gestion	33
5.	Contrôles ESG.....	38
6.	Mesures d'impact et reporting ESG	40

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Fonds	Classe d'actifs	Exclusions appliquées par le fonds	Stratégie dominante et complémentaires	En-cours en millions d'euros (17/10/25)	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
SG DNCA Actions Euro Climat ISR	☒ Actions européennes	☒ Armes controversées ☒ Charbon thermique ☒ Controverse très sévère MSCI	☒ Best in universe ☒ Exclusion	19,6Mio€	Label ISR (de sa création au 31/05/2025)	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses Sont disponibles sur le site SG IS (France)

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds est :

Société Générale Investment Solutions (France), ci-après dénommée SG IS (France)

29 boulevard Haussmann

Paris 75009

[https://SG IS \(France\)ausmann.societegenerale.fr/fr/](https://SGIS(France)ausmann.societegenerale.fr/fr/)

Société Générale Investment Solutions (France) est la **société de gestion de portefeuilles dédiée aux différents clients du Groupe Société Générale** : les clients du réseau, ceux de la Banque Privée en France et des clients institutionnels.

La société de gestion est composée **d'équipes de gestion, aux expertises variées, proposant une large gamme de solutions** allant des expertises de gestion traditionnelle (gestion d'actions et d'obligations) à la gestion de produits structurés en passant par la gestion diversifiée (multi classe d'actifs) et la multi-gestion (gestion à base de fonds).

Nous disposons d'une offre complète **de gestion collective, de gestion sous mandat** ainsi que **solutions d'investissement structurées** pour nos clients institutionnels.

En tant que société de gestion engagée, nous prenons en compte les enjeux de développement durable dans nos choix d'investissements.

SG IS (France) est par ailleurs signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI)**, ce qui nous permet d'ancrer notre démarche ISR dans un cadre international reconnu.

La société de gestion en charge de la gestion financière du fonds est :

DNCA Finance

19 place Vendôme

75001 Paris

www.dnca-investment.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La philosophie de notre démarche d'investisseur socialement responsable repose sur la conviction que la prise en compte des critères extra-financiers au-delà de l'analyse financière traditionnelle permet de contribuer à une économie plus durable.

La gouvernance ISR développée par SG IS (France) vise ainsi à conjuguer performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable. Pour l'ensemble des classes d'actifs considérées

(actions, obligations d'entreprise, produits structurés et OPCVM), elle intègre exclusions sectorielles et critères ESG (approche « best in class/best effort » et « Best-in-Universe/Best-Effort »).
La gouvernance ISR s'applique également à la gestion de mandats ou de FCP dédiés à nos clients privés.

A propos de DNCA :

La démarche d'Investisseur Responsable de DNCA Finance s'inscrit dans les valeurs fondatrices du groupe. Depuis sa création, DNCA Finance offre une gestion au service des hommes et de leur patrimoine. L'environnement économique et financier, toujours plus mouvant et complexe, n'autorise plus des solutions d'épargne passives. C'est pourquoi, DNCA Finance propose des portefeuilles reflétant les convictions des gérants et leur connaissance approfondie des entreprises et émetteurs ainsi que de leur environnement.

Les équipes de DNCA Finance partagent une même ambition : développer des produits gérés avec une approche associant anticipation et pragmatisme. L'expertise, la rigueur et le sens des responsabilités ont ainsi permis à DNCA Finance de s'imposer parmi les acteurs de référence du marché de la gestion actions européennes.

DNCA Finance développe depuis toujours une gestion humaine et engagée caractérisée par une ouverture d'esprit qui permet d'initier de nouvelles voies pour répondre aux enjeux de demain. Dans ce cadre, DNCA Finance a élargi progressivement son analyse fondamentale à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

La démarche générale de DNCA Finance est détaillée dans sa [Politique d'Investisseur Responsable](#) publiée sur le site internet de DNCA Finance.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

SG IS (France) adopte une démarche liée aux considérations d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui peut se formaliser à travers la participation à des coalitions de place (Net-Zero Asset Managers Initiative, Finance For Biodiversity foundation...), la prise en compte de critères extra-financiers dans la gestion, la mise en place de reportings ESG pour permettre aux clients de suivre le profil ESG des fonds investis et la mise en place d'une démarche de vote et engagement qui fait l'objet d'un rapport public annuel.

Notre démarche d'Investisseurs Socialement Responsables est disponible en accès public sur le site Internet de SG IS (France) : [Lien](#).

SG IS (France) applique ces principes afin d'adresser les enjeux du développement durable via :

- Les solutions d'Investissement ISR que nous avons développées,
- Le vote et l'engagement,
- Des capacités d'évaluation des risques ESG et Climat ainsi que de reporting. Conformément à l'article 173 (D 533-16) de la loi française sur la transition énergétique pour la croissance verte et la réglementation « disclosure » : SFDR (règlement 2019/2088 du parlement européen et du conseil).
- La diffusion de sa démarche RSE, sa politique de vote, les rapports de vote et le rapport sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG),

En qualité de société de gestion, SG IS (France) est amené à exercer au travers des OPC gérés, l'ensemble des droits patrimoniaux attachés aux titres dont elle assure la gestion, le droit de vote constituant l'un de ces droits. L'assemblée générale d'un émetteur est un moment fort de la vie actionnariale et il est important pour les clients des OPC que SG IS (France) participe aux décisions qui sont prises et qui peuvent influencer la valorisation à long terme de leurs actifs.

Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des clients et dans le but d'accroître la valeur à long terme de leurs investissements.

SG IS (France) a élaboré un ensemble de règles afin de déterminer concrètement l'organisation et l'exercice des votes et a défini une politique qui précise les critères d'analyse par typologie de résolutions soumises aux assemblées générales. Cette **politique est revue annuellement** afin de tenir compte des évolutions légales, des évolutions des codes de gouvernance et des pratiques de place qui ont pu intervenir tout au long de l'année. En ligne avec la réglementation applicable, un reporting annuel détaillé des résolutions votées sera publié en ligne à compter de 2025 sur le périmètre des OPC concernés.

La politique de vote tient compte des articles 319-21 à 319-23 pour les FIA et 321-132 à 321-134 pour les OPCVM du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant les politiques de vote des sociétés de gestion, ainsi que des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'Association française de la gestion financière (AFG).

La politique de vote de SG IS (France) est validée par un Comité de gouvernance interne et s'inscrit dans notre démarche ISR.

La politique de vote est disponible sur le site de SG IS (France) :

[https://SG IS \(France\)ausmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/](https://SG IS (France)ausmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/)

A propos de DNCA

« En matière d'ISR, les choix d'investissement de DNCA reposent, depuis la création de la société, sur une démarche d'analyse fondamentale approfondie. DNCA a ainsi toujours tenu compte des enjeux sociétaux et des aspects de gouvernance dans son approche d'analyse. Progressivement, les enjeux sociaux et environnementaux ont été intégrés, dans l'objectif d'une performance de long terme tenant compte de l'ensemble des risques et enjeux auxquels une entreprise est confrontée. Afin d'apporter un cadre structurant à sa démarche, DNCA a signé en 2017 les Principes pour l'Investissement Responsable des NationsUnies. L'ambition de DNCA consiste à offrir une démarche différenciante et innovante, évoluant au rythme des nouveaux enjeux à intégrer. Pour ce faire, DNCA Finance a créé en 2018 un pôle ISR sous la direction de Léa Dunand-Chatellet. DNCA a ainsi élaboré en 2018 une politique d'Investisseur Responsable reposant sur l'intégration systématique de la Responsabilité d'Entreprise et de la contribution à la Transition Durable dans la valorisation des sociétés. A cette fin, DNCA a développé un outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis) partagé par l'ensemble des équipes de gestion. Ce modèle d'analyse ESG a pour objectif d'offrir une notation dont la construction est maîtrisée dans son intégralité.

La démarche d'Investisseur Responsable de DNCA s'inscrit dans les valeurs fondatrices du groupe. Depuis sa création, DNCA offre une gestion au service des hommes et de leur patrimoine. L'environnement économique et financier, toujours plus mouvant et complexe, n'autorise plus des solutions d'épargne passives. C'est pourquoi, DNCA propose des portefeuilles reflétant les convictions des gérants et leur connaissance approfondie des entreprises et émetteurs ainsi que de leur environnement.

Les équipes de DNCA partagent une même ambition : développer des produits gérés avec une approche associant anticipation et pragmatisme. L'expertise, la rigueur et le sens des responsabilités ont ainsi permis à DNCA de s'imposer parmi les acteurs de référence du marché de la gestion actions européennes. DNCA développe depuis toujours une gestion humaine et engagée caractérisée par une ouverture d'esprit qui permet d'initier de nouvelles voies pour répondre aux enjeux de demain. Dans ce cadre, DNCA Finance a élargi progressivement son analyse fondamentale à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

La démarche générale de DNCA est détaillée dans sa Politique d'Investisseur Responsable publiée sur le site Internet de DNCA Finance.

a. Initiatives soutenues

En 2017, DNCA Finance a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) pour apporter un cadre structurant à la démarche et participer aux débats de place en tant qu'investisseur actif de long terme.

Notre volonté est de participer à l'ensemble des initiatives et événements de place permettant une diffusion pertinente de l'investissement responsable (grand public, institutionnel ou entreprise) et une contribution aux enjeux des régulations (consultation des pouvoirs publics notamment). Nous souhaitons également permettre à la recherche académique d'évoluer sur ces sujets, et toute action positive dans ce sens sera soutenue.

De même DNCA Finance apporte une attention particulière aux labels d'État ISR et Greenfin dans leur forme actuelle et entend participer à leur évolution.

Par ailleurs, Léa Dunand-Chatellet, Directrice du Pôle Expertise et Gestion Investissement Responsable, est membre du Comité du Label ISR depuis mai 2024, et préside la Commission Investissement Responsable de l'AFG depuis le 30 avril 2024.

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions de l'Initiative	Rôle de DNCA Finance
Principles for Responsible Investments 	2017	Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires	
Carbon Disclosure Project 	2018	- Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises - Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les personnes et la planète à long terme	DNCA Finance a relancé certains émetteurs afin de les inciter à actualiser et vérifier les informations publiées - Campagne de transparence (10 émetteurs) - Campagne d'amélioration (10 émetteurs)
Climate 100+ 	2021	Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires	DNCA Finance fait partie du groupe d'investisseur s'engageant auprès de la société Airbus

TCFD 	2021	Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs	
AFG / Commission finance durable 	2018	- Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable - Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges - Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC - Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon - Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies conventionnelles et l'investissement à impact	- Participation au Groupe de Travail « Biodiversité » - Participation au Groupe de Travail « Analyse Extra financière » de l'Institut de la Finance Durable (développement d'un corpus méthodologique pour l'analyse et notation des performances climat des entreprises, sélection d'un ou deux auteurs pour la rédaction d'un livre de référence) - Par ailleurs, Léa Dunand-Chatellet préside la Commission Investissement Responsable depuis le 30 avril 2024
Net Zero Asset Managers initiative 	2023	Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager en faveur d'un objectif d'émissions nettes nulles.	- DNCA Finance a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers et s'est ainsi engagée à poursuivre ses campagnes d'engagement pour inciter les entreprises à transmettre leurs données climatiques et réduire leurs émissions de GES. - DNCA Finance s'est également fixé un objectif intermédiaire d'actifs sous gestion « zero emission », revu tous les 5 ans
Finance for Biodiversity Pledge 	2024	Inciter le secteur de la gestion d'actifs à s'engager pour la préservation de la biodiversité.	- DNCA Finance s'engage, au cours des 2 prochaines années, à collaborer et à partager ses connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs liés à la biodiversité. - La société de gestion intégrera également la biodiversité dans sa politique d'investissement responsable et dans son dialogue actionnarial. - Elle évaluera les impacts positifs et négatifs de ses investissements sur la biodiversité et publiera des objectifs mesurables pour augmenter ses impacts positifs tout en réduisant ses impacts négatifs. - Enfin, DNCA Finance rendra compte chaque année du niveau d'atteinte de ces objectifs dans ses portefeuilles d'investissements.

b. Politiques afférentes à la démarche générale

1) Politique de vote et engagement

DNCA Finance est membre de l'AFG, Association Française de Gestion, et a mis en place une politique de vote en Assemblée Générale en ligne avec les grands principes du gouvernement d'entreprise. Chaque année, un rapport est publié sur l'exercice des droits de vote réalisés dans le cadre de cette politique. Actionnaire de conviction, DNCA Finance est également un actionnaire engagé, en dialogue permanent avec les émetteurs. Les principes d'engagement fixés ont pour objectif l'accompagnement des entreprises, l'amélioration des bonnes pratiques et la transparence sur différents enjeux.

2) Politique d'exclusion

DNCA Finance a mis en place une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d'un point de vue responsabilité sociétale. Cette liste est établie à partir de controverses majeures (notamment violation majeure d'un des principes du Pacte Global des Nations Unies), après analyse des membres de l'équipe Investissement Responsable, et sur validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).

Par ailleurs, conformément aux engagements signés par la France dans le cadre des conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008), DNCA Finance publie une politique d'exclusion des armes controversées qui est accompagnée d'une liste de valeurs strictement exclues disponible sur demande. DNCA Finance souhaite également réduire à zéro son exposition au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels de façon progressive. A ce titre, un calendrier de sortie, déclinaison des principes du groupe Natixis à l'échelle de DNCA, a été défini. Ce calendrier est par ailleurs aligné avec les scénarios de développement durable (SDS : Sustainable Development Scenarios) de l'Agence Internationale de l'Energie. Une cartographie des exclusions sectorielles adoptée par l'ensemble des fonds accompagne cette politique.

3) Rapport Pressions environnementales

Conformément aux exigences de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-996 publié le 27 mai 2021, DNCA Finance publie annuellement un rapport « Pressions environnementales », disponible sur son site internet.

c. Promotion et diffusion de l'Investissement Socialement Responsable « ISR »

DNCA Finance souhaite partager ses convictions d'investisseur responsable avec ses parties prenantes et nourrir la réflexion collective.

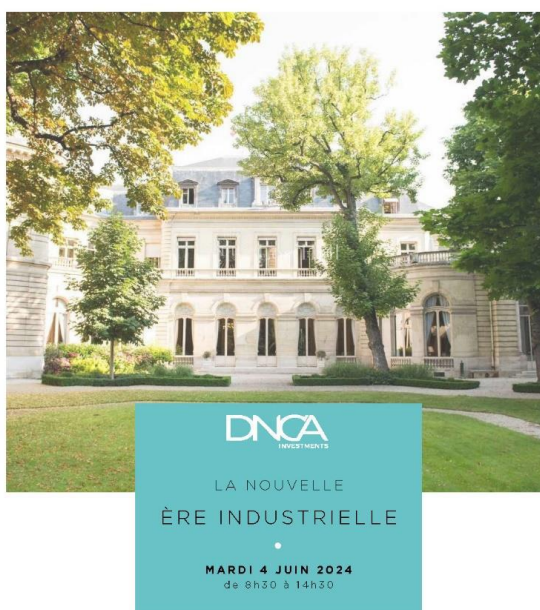
Pour cela, DNCA Finance participe à des articles et interviews publiés dans la presse spécialisée (TV et magazines), et propose une lettre ISR reprenant des informations liées aux thématiques d'investissement, des interviews d'experts ou de dirigeants d'entreprise ou encore un reporting détaillé de la gamme ISR Beyond.



DNCA Finance organise par ailleurs des conférences et des évènements auxquels elle convie ses clients et publie de nombreux ouvrages de réflexions et de pédagogie.



- Club Climat : organisé sur une base annuelle, cet évènement, destiné aux clients et partenaires de DNCA, réunit gérants et experts autour de sujets en lien avec le changement climatique (exemple : Club Climat du 14/06/2022 sur le thème « Métaux & Mines : le pari de la transition énergétique »)
- Beyond Day : organisé sur une fréquence biennale, cet évènement, destiné aux clients et partenaires de DNCA, a une vocation avant tout pédagogique de sensibilisation autour des grands enjeux de l'investissement responsable en réunissant experts et acteurs du développement durable (exemple : Beyond Day du 04/06/2024 sur le thème « Nouvelle Ere Industrielle »)



HÔTEL POTOCKI
27, AVENUE DE FRIEDLAND 75008 PARIS

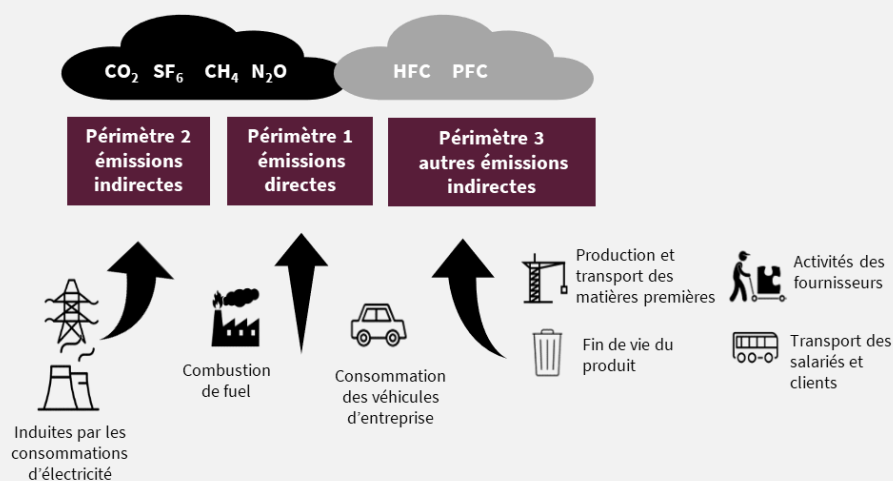
2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion?

En tant que société de gestion dédiée à l'investissement durable, les risques et opportunités ESG sont pris en compte sur l'ensemble de nos investissements.

Cette approche s'appuie sur une méthodologie d'analyse ESG cherchant à évaluer pour nos investissements les risques/opportunités ESG associés aux émetteurs, et un suivi des potentielles controverses. Les émetteurs mal évalués sont systématiquement exclus de nos univers d'investissement. Nous cherchons par ailleurs sur toutes nos classes d'actifs à orienter autant que possible nos choix d'investissement vers les émetteurs les mieux évalués ou démontrant une progression régulière sur les aspects ESG.

En application de l'article 173 de la loi de transition énergétique, SG IS (France) s'engage à communiquer un reporting de l'empreinte carbone des FCP entrant dans le champ d'application de la loi. Pour chaque mandat et FCP auxquels s'appliquent la gouvernance ISR, SG IS (France) procède ex-post au calcul et au suivi de l'intensité carbone moyenne pondérée, en utilisant une base de données ESG émetteurs de fournisseurs externes de données extra financières, actuellement MSCI ESG Research.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées selon le Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre en trois catégories :



Pour chaque entreprise présente en portefeuille, les émissions de GES (périmètres 1 et 2) sont comparées au chiffre d'affaires et ajustées en fonction du poids du titre dans le portefeuille. Cette approche nous permet d'évaluer l'exposition du portefeuille aux sociétés fortement émettrices de carbone. Elle est applicable aux titres vifs, y compris les obligations.

L'accord de Paris de décembre 2015 a marqué une avancée sans précédent dans la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies (CCNUCC), les pays se sont engagés à limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. Cet accord insiste particulièrement sur l'importance d'orienter les flux financiers vers des investissements compatibles avec un faible niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et en faveur de la transition énergétique.

Nous sommes conscients de l'importance de mettre en place un cadre transparent afin de répondre aux enjeux climatiques et politiques de demain.

C'est pourquoi, avec l'appui de notre partenaire S&P Global Trucost, nous avons adopté une méthodologie de calcul de la température sur l'ensemble de nos portefeuilles.

En calculant la température de nos portefeuilles nous cherchons avant tout à quantifier dans quelle mesure le budget carbone des entreprises est aligné au scénario de 2 degrés Celsius. A cet effet nous avons retenu deux méthodologies validées par l'Initiative Science Based Targets (iSBTI) :

- Approche sectorielle "The Sectoral Decarbonisation Approach" (SDA) :

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions élevés et homogènes. Nous vérifions que chaque entreprise est alignée avec le scénario de 2 degrés Celsius spécifique à son industrie.

- Approche économique "The Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added" (GEVA) :

Cette approche s'applique aux entreprises dont le secteur d'activité a des niveaux d'émissions bas et hétérogènes. Les entreprises doivent réduire leurs émissions carbone en conformité avec les taux requis pour l'économie globale.

Comment se traduit concrètement le calcul de la température des portefeuilles chez SG IS (FRANCE) ?

Afin d'estimer la température de nos portefeuilles nous prenons en compte plusieurs scénarios (1°, 2°, 3°, 4° degrés Celsius) à un horizon de 5 ans. L'analyse se fait d'abord au niveau de chaque entreprise :

- Si le budget carbone est positif : cela veut dire que l'entreprise est alignée au scénario de son benchmark (secteur ou économie globale) ;
- Si à contrario, le budget carbone est négatif : cela indique que l'entreprise doit encore faire des efforts sur la réduction des émissions carbone afin de s'aligner à l'objectif.

La température du portefeuille correspond in fine à la somme du budget carbone au prorata du pourcentage de détention de la valeur de chaque entreprise. Cette approche nous permet ainsi de prendre en compte les compensations carbone au niveau global du portefeuille.

SGIS France a également défini une grille d'évaluation de la maturité climat des entreprises permettant d'évaluer les émetteurs les plus avancés et en retard en matière de publication d'information carbone, mise en place d'une stratégie crédible de décarbonation et d'incentivation du management. Cette grille d'analyse permet de suivre les engagements NZAM de la société de gestion et s'appuie sur des données externes.

A propos de DNCA :

a. Les fondamentaux de notre philosophie d'investissement responsable

L'ambition de DNCA est d'offrir une démarche différenciante et innovante qui évolue au rythme des nouveaux enjeux à intégrer. À ce titre, notre philosophie d'Investisseur Responsable distingue deux concepts : le Risque de Responsabilité et la Transition Économique Durable. L'évaluation de ces deux dimensions s'appuie sur une analyse approfondie des tendances économiques et sociales mais également sur une expertise reconnue dans le domaine de l'investissement responsable.

DNCA Finance a développé une approche unique, appuyée sur l'outil propriétaire de notation ABA (Above and Beyond Analysis). En effet l'analyse ESG de DNCA Finance couvre de façon parallèle l'ensemble des aspects de l'investissement responsable, dont le « Risque de Responsabilité » des entreprises et des

organisations et leur contribution à la « Transition Economique Durable ». La méthodologie ABA est développée dans la partie 3.

1) Evaluer le Risque de Responsabilité des entreprises

L'évolution de certains indicateurs offre une analyse complémentaire souvent non encore intégrée dans les états financiers. Une hausse anormale du turnover, des accidents du travail ou encore de l'absentéisme peut témoigner d'un mal-être dans l'entreprise ou encore d'un climat social dégradé qui aura un impact sur la compétitivité et la performance économique (1% d'absentéisme représente 1% de coût de masse salariale supplémentaire).

Dans ce contexte, nous considérons l'analyse du Risque de Responsabilité des entreprises non plus comme une opportunité d'investissement mais comme un formidable vivier d'informations pour évaluer les risques auxquels les entreprises font face, notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

2) Identifier les opportunités d'investissement durable

Notre conviction repose sur une perspective à long terme du financement de l'économie. En tant que gérant d'actifs responsable notre rôle est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain, notamment les enjeux correspondant aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la capacité de ces acteurs à anticiper leur marché est cruciale pour conquérir ou maintenir leur leadership. C'est ainsi qu'en identifiant l'exposition à la transition économique durable des entreprises, nous visons à construire une surperformance robuste de nos portefeuilles par rapport à leurs univers de référence.

Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies



La transition économique durable est avant tout source d'opportunités d'investissement. Notre travail est d'identifier les thématiques pertinentes pour la transition économique durable et par déclinaison de sélectionner les entreprises qui y contribuent. Le modèle d'analyse propriétaire de DNCA présenté dans

la partie 3 du présent document décline cinq axes majeurs de la transition durable et leurs thématiques matérielles.

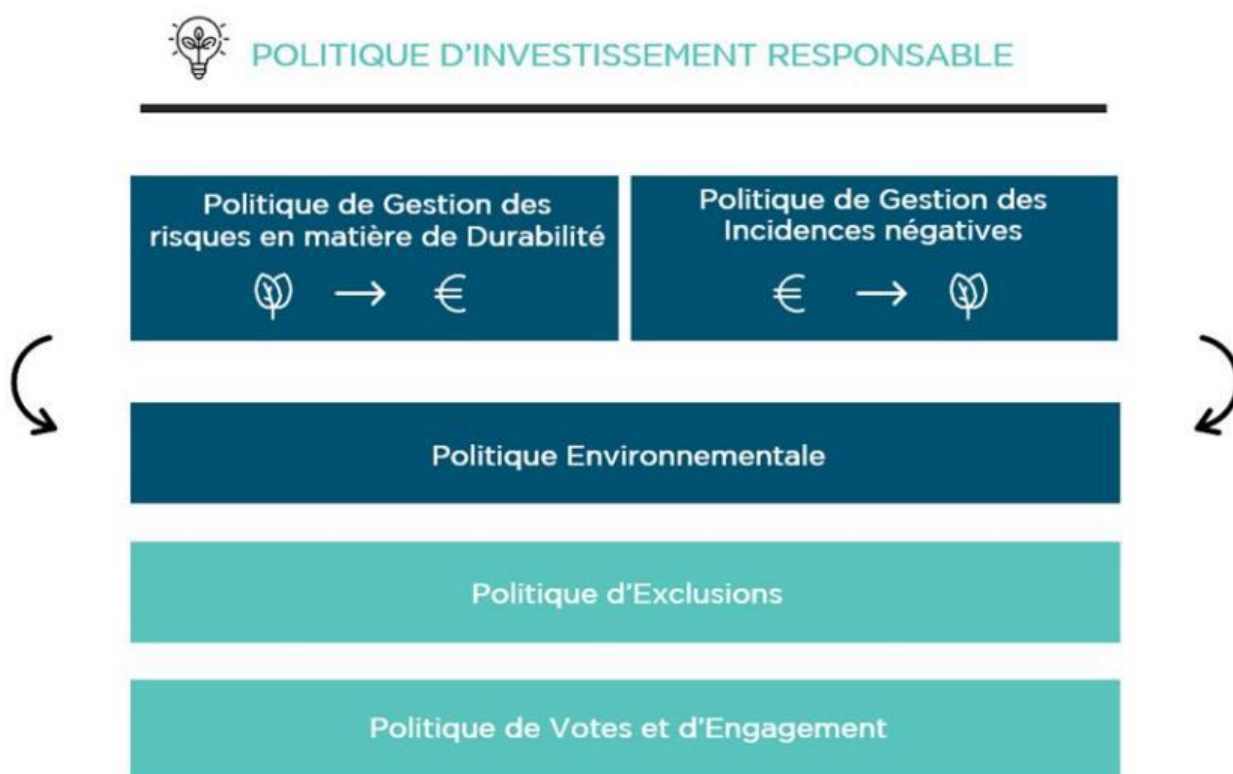
3) Limiter les incidences négatives sur l'environnement et la société

DNCA Finance a mise-en-place une stratégie de gestion de limitation des incidences négatives sur l'environnement et la société, en lien avec la contribution aux Objectifs de Développement Durable. Cette stratégie se décline d'une part sur l'ensemble de la société de gestion (application de la politique d'exclusion du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels et Trajectoire Climat), d'autre part de façon plus précise sur certains fonds spécialisés ou disposant du label ISR5.

b. Une politique investissement responsable qui intègre les deux axes de la « double matérialité »

Les deux aspects de l'investissement responsable (impact sur la performance financière et conséquences des décisions d'investissement sur l'environnement et la société) constituent ce qu'on nomme désormais « la double matérialité » : la gestion des risques (financiers) en matière de durabilité (décrite dans notre document « Politique de gestion des risques en matière de durabilité ») et la gestion des incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (voir notre document « Politique de gestion des incidences négatives »).

Cette dualité, est notamment illustrée dans notre Politique Environnementale, en analysant à la fois comment les entreprises et les organisations peuvent être fragilisées (impact du réchauffement climatique, dépendance à un écosystème...) et comment DNCA Finance peut limiter les impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur l'environnement et contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux (Accord de Paris sur la limitation de la hausse de la température, Convention pour la Diversité Biologique).



c. La politique environnementale et les engagements de DNCA Finance

DNCA Finance met un accent particulier sur la prise en compte des enjeux environnementaux, dont le climat et l'érosion de la biodiversité, que ce soit dans l'analyse des risques du portefeuille comme dans celle des impacts que celui-ci peut générer. En particulier, dans le cadre de son rapport « Pressions Environnementales », DNCA Finance s'est engagée dans une démarche progressive de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et d'alignement avec l'Accord de Paris pour la limitation du réchauffement climatique. Les émissions de GES, incidence négative majeure des portefeuilles financiers, sont ainsi les incidences négatives sur lesquelles DNCA Finance concentre sa vigilance. La Politique Environnementale fait l'objet d'un document dédié sur notre site internet. DNCA Finance a également détaillé dans son Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, publié en juin 2024, comment les enjeux liés à la biodiversité sont pris en compte dans sa politique d'investissement.

1) Alignement 2° et Accord de Paris

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privé et public. Pour le secteur financier, l'agenda est défini par les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

2) Risques climatiques

Le changement climatique a un impact sur la performance financière des émetteurs et, par conséquent, sur le profil risque-rendement des titres qu'ils émettent. Les risques climatiques sont généralement classés en deux catégories :

- Les risques physiques : risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des émetteurs résultant par exemple de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou de feux de forêt
- Les risques de transition : risques associés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, par exemple : les changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs

3) La stratégie Climat de DNCA Finance

DNCA Finance souhaite approfondir les méthodologies de mesure et d'analyse des données liées au réchauffement climatique :

- Mesure des empreintes carbone y compris sur le scope 3
- Méthodologie de calcul des températures induites à partir des émissions carbone

Par ailleurs, DNCA Finance intègre d'ores et déjà les enjeux climatiques dans sa « Politique de vote et d'engagement », à travers le soutien des résolutions climat.

Les objectifs de DNCA Finance (atteinte 2024 et reconduction 2025) sont en cours de mise à jour et feront l'objet d'une mise à jour du présent document dès que possible.

Pour rappel les objectifs de DNCA Finance à court terme (2023) étaient ainsi :

	Objectifs	Atteinte 2023	Reconduction 2024
	- Amélioration de la couverture de données	En cours	Objectif reconduit
	- Amélioration de l'analyse de température en y incluant une comparaison avec les émissions absolues de carbone, l'empreinte carbone, l'intensité carbone et l'évolution sur 3 ans entre 2020 et 2022	Réalisé	Non reconduit (évolution de la méthodologie)
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises les plus « mauvais contributeurs » en termes d'évaluation de la température induite	Réalisé	Objectif reconduit
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises sans objectif climat et représentant la plus grande exposition en termes d'actifs sous gestion	Réalisé	Objectif reconduit
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises n'ayant pas adopté le cadre de la TNFD pour leurs impacts biodiversité représentant la plus grande exposition en termes d'actifs sous gestion	-	Nouvel objectif 2024
	- Soutien des résolutions "Say on Climate"	Réalisé	Objectif reconduit
	- Mise en place d'outils de gestion pour atteindre les objectifs à moyen terme	En cours	Objectif reconduit
	- Etat des lieux sur les émissions carbonées des émetteurs publics	Réalisé	Objectif reconduit
	- Exclusions des investissements exposés au charbon, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires	Réalisé	Objectif reconduit
	- Exclusions des investissements exposés à la production de pétrole et de gaz non conventionnels, à hauteur de 10% de chiffres d'affaires	Réalisé	Objectif reconduit

- Objectifs à Moyen terme sur la sortie des hydrocarbures non conventionnels et du Charbon (2030 - 2040)

	Objectifs	Atteinte 2023
	- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2027	Objectif atteint en 2023
	- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE	En cours
	- Exclusion des investissements exposés au charbon, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040 pour les pays en dehors de l'OCDE	En cours
	- Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 5% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2030	En cours
	- Exclusion des investissements exposés à la production d'hydrocarbures non conventionnels, à hauteur de 0% du chiffres d'affaires maximum d'ici 2040	En cours.

- Objectifs moyen terme d'alignement des portefeuilles (2030) :

	Objectifs	Atteinte 2023
	- L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance inférieur à 2,2°C, selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2 (l'année de référence pour DNCA Finance est 2020, l'indice moyen de réchauffement de la température était alors de 2.5°).	Aligné
	- DNCA Finance s'engage à intégrer le scope 3 de l'ensemble de ses participations, une fois ce dernier disponible et standardisé. A cette échéance, DNCA Finance se réservera le droit d'ajuster ses objectifs. Dans l'intervalle, DNCA Finance apportera tout commentaire qualitatif pour le suivi de ces objectifs.	En cours de réalisation
	- Les objectifs s'entendent à périmètre constant tel que défini dans la présente politique.	

- Ambitions à long terme (2050) :

	Objectifs
	- L'indice moyen de réchauffement de la température des portefeuilles de DNCA Finance Inférieur à 2°C (l'année de référence étant 2020, avec une température observée de 2.5°), selon une méthodologie d'analyse intégrant à ce jour uniquement les scopes 1 et 2.

Ces objectifs seront analysés régulièrement par DNCA Finance, notamment lors de la production du rapport annuel « Pressions environnementales ». Dans ce cadre, DNCA Finance s'assurera de son alignement avec la trajectoire climat, analysera les écarts le cas échéant, et adaptera les mesures adéquates.

4) Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique

La 15ème conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence Chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Parmi ces cibles, trois ont un objectif quantitatif : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

5) Risques liés à l'érosion de la biodiversité

De la même manière, l'érosion de la biodiversité peut être source de pertes économiques et financières potentielles pour les émetteurs. Toutefois, les moyens d'analyse, les technologies et les données sont encore très peu disponibles et matures. Dans le cas de la perte de biodiversité, on distingue, comme pour le climat, deux types de risques : risques physiques et risques de transition. Ces risques sont décrits ainsi par la TNFD (Task-force on Nature-related Financial Disclosure) comme l'« ensemble des risques et opportunités financiers pour l'organisation résultant des impacts sur la nature et/ou des relations de dépendance vis-à-vis de la nature ».

6) La stratégie Biodiversité de DNCA Finance

Dans un contexte d'un manque de données harmonisées et de standardisation des méthodologies, DNCA Finance ne fixe pas à ce jour d'objectifs à 2030 mais inscrit sa réflexion et sa recherche sur l'érosion de la biodiversité dans le contexte de la contribution :

- Aux ambitions proposées par le plan stratégique mondial sur la biodiversité « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal » ;
- A la stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 ;
- A la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) ;
- Au respect des limites environnementales globales.

Ambitions à court terme :

- DNCA Finance se concentre dans un premier temps sur les méthodologies et les données :

	Objectifs
	- Compréhension et maturité des indicateurs sélectionnés concernant la biodiversité
	- Identification des objectifs prioritaires et des indicateurs associés
	- Dialogue avec les entreprises exposées aux risques liés à la biodiversité
	- Dialogue avec au moins 5 entreprises n'ayant pas adopté le cadre de la TNFD pour leurs impacts biodiversité, et représentant la plus forte exposition en termes d'actifs sous gestion

DNCA Finance intègre certains enjeux liés à la biodiversité dans son outil d'analyse propriétaire ABA, à la fois dans la notation « Risque de responsabilité » et dans la notation « Transition Economique Durable ».

Enfin, les atteintes à la biodiversité sont l'un des enjeux de la Politique d'engagement de DNCA Finance.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion délégataire de la gestion financière ?

SG IS (France) dispose d'une équipe dédiée à la gestion de portefeuilles intégrant les critères ESG. Elle regroupe six gérants aux profils complémentaires en termes d'expertise financière, tous membres du comité ISR SG IS (France). Ce comité qui se réunit mensuellement et en cas d'évolution particulière des conditions de marché, s'assure du suivi des actifs investis dans les portefeuilles modèles et prend les décisions d'arbitrage adéquates. En outre, l'ensemble des sources d'information ESG (présentées en question 2.4) à disposition des gérants contribue à l'élaboration de leurs décisions d'investissement discutées au sein du comité ISR mensuel.

En outre, SG IS (France) a mis en place un comité de vote qui est composé de membres de la Direction de SG IS (France) ainsi que du Responsable de la Conformité.

Le comité :

- détermine, chaque année, les cas dans lesquels seront exercés les droits de vote après analyse des conditions d'exercice : qualité de l'information, immobilisation éventuelle des titres, coûts...,
- complète et met à jour, en fonction des évolutions réglementaires et des principes de gouvernement d'entreprise, les principes généraux de vote traduits dans la politique de vote,
- émet un avis sur les résolutions présentées aux assemblées générales des émetteurs pour lesquels la société de gestion a décidé d'exercer les droits de vote. En effet, après avoir examiné les commentaires ou alertes proposés par le prestataire, recueilli, l'avis de l'équipe de gestion, le comité émet des recommandations de vote,
- diffuse ces recommandations,
- veille à l'exercice du droit de vote.

A propos de DNCA :

Une gouvernance ESG spécifique, intégrée à la gouvernance de la société de gestion DNCA Finance a adapté en 2022 sa gouvernance pour mieux appliquer la Politique d'investissement responsable.

a. La gouvernance ESG de DNCA Finance est constituée de plusieurs instances

- Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)
- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)

Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques RSE et d'Investissement Durable de DNCA Finance, en cohérence avec les orientations ESG du Conseil de surveillance de la société de gestion. Il est composé des membres du Comité exécutif, du RCCI, de la Responsable Pôle de Gestion et d'Expertise Investissement Responsable, ainsi que les représentants des principales fonctions (risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...).

Comité Investissement Durable (Comité ID)

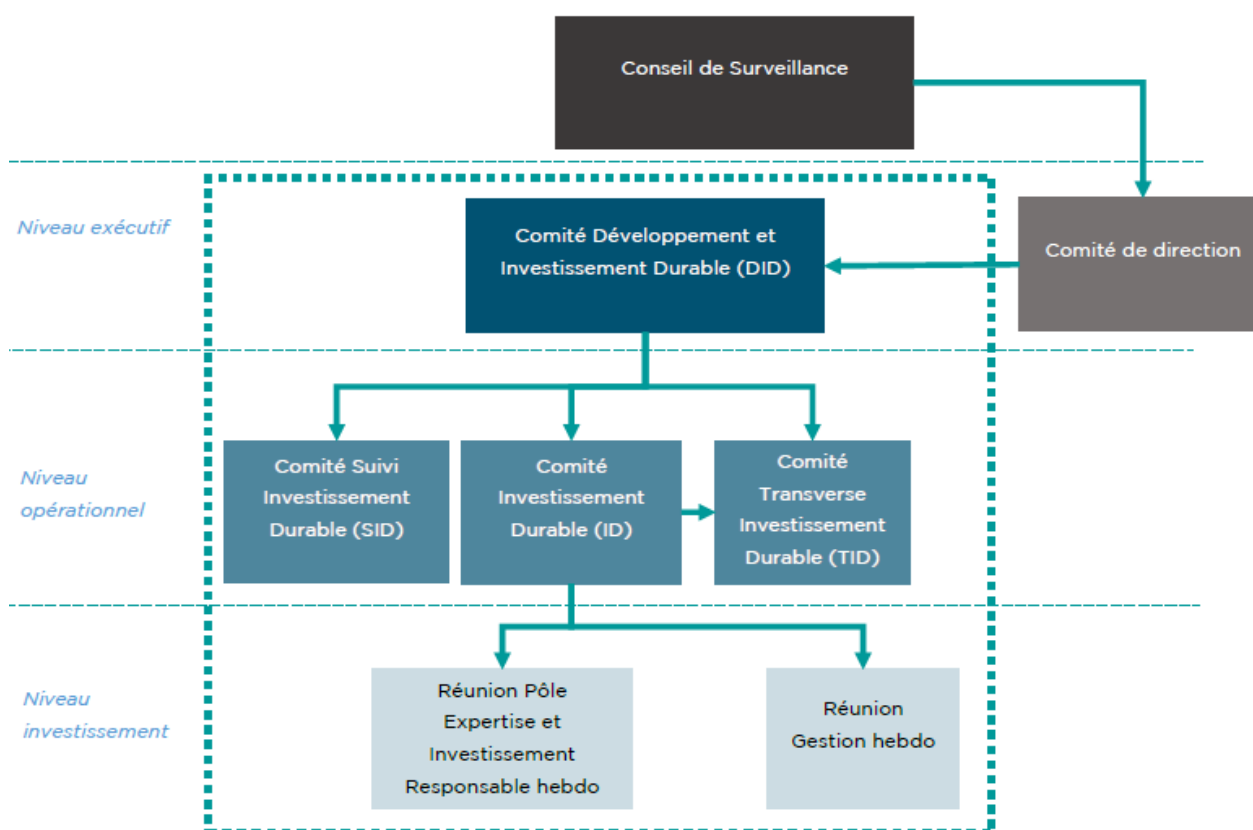
L'objectif du Comité ID est de définir, déployer et suivre les processus d'Investissement Durable au niveau des équipes de gestion de DNCA Finance. Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, d'un représentant par équipe de gestion, d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)

L'objectif du Comité SID est de suivre toutes les évolutions relatives à la politique d'exclusion et les incidences négatives identifiées. Il est composé du Responsable du pôle de gestion Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, et à minima d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)

L'objectif du Comité TID est de définir, déployer et suivre les processus opérationnels soutenant et encadrant l'Investissement Durable. Il est composé de la Direction des Opérations, du pôle de gestion Investissement Responsable, et des équipes risques, marketing, juridique, commercial, data, conformité, middle office.



b. Le contrôle des risques, acteur de la politique investissement responsable

L'Investissement Responsable, et notamment le suivi du risque en matière de durabilité, ainsi que l'ensemble du suivi des critères, contraintes et ratios Investissement Responsable sont intégrés au dispositif de contrôle de DNCA Finance.

Les responsabilités sont réparties entre des contrôles de premier niveau effectué notamment par les équipes Middle Office, selon des critères définis par le Département des Risques, un monitoring par l'équipe de contrôle des risques et des contrôles de second niveau.

A ce titre le Département des Risques fait partie intégrante de la gouvernance Investissement Responsable de DNCA.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion déléataire de la gestion financière ?

Afin d'accompagner le développement stratégique SG IS (France) en matière de gestion ISR, nous avons renforcé nos équipes au cours des deux dernières années, tant au niveau du dispositif de gestion que du côté de la recherche ESG, du risque et de la conformité :

- Une équipe de Recherche ESG composée de 2 collaborateurs, en charge de la méthodologie de sélection des émetteurs sur les critères ESG ;
- Six gérants dédiés à la gestion de portefeuilles ISR, aux profils complémentaires en termes d'expertise financière, tous membres du Comité ISR de SG IS (France) ;
- 2 collaborateurs au sein du département des Risques ;
- 2 collaborateurs en charge du vote et de l'engagement actionnarial ;
- 2 collaborateurs en charge de la structuration des offres d'investissement durable.

A propos de DNCA :

Un Pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable a été créé depuis 2018 pour gérer et développer les activités suivantes :

- Réaliser l'analyse ESG des émetteurs
- Développer et déployer le modèle d'analyse ESG propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis »)
- Piloter les processus d'investissement ISR et la gestion des fonds Article 9
- Concevoir les reportings Investissement Responsable au niveau de la SGP (Article 29 Loi Energie Climat)
- Suivre les engagements de transparence : reporting extra-financier des fonds, code de transparence, informations destinées aux clients, trajectoire Climat
- Piloter la labellisation des fonds ISR

Au 30/06/2024, le pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable était constitué de 7 ETPs, dont 4 gérants et 3 analystes ISR.



Léa Dunand-Chatellet

Responsable pôle ISR
18 ans d'expérience



Romain Avice

Gérant, Responsable adjoint du pôle
ISR
15 ans d'expérience



**Mathieu Belondrade,
CFA**

Gérant-analyste ISR,
ESG policy officer
Plus de 20 ans d'expérience



Florent Eyroulet

Gérant-analyste ISR,
20 ans d'expérience



Arthur Morel

Analyste ISR
5 ans d'expérience



Aude Magrez

Analyste ISR
3 ans d'expérience



Coura Thiam

Analyste ISR
13 ans d'expérience

2.7. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion délégataire de la gestion financière ?

Les encours totaux des fonds en gestion collective labélisés ISR de SG IS (France) au 31 Décembre 2024 s'élèvent à 7,3 milliards d'euros.

A propos de DNCA

L'encours total des actifs ISR représente 17 502 millions d'euros au 31 décembre 2021.

2.8. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion délégataire de la gestion financière rapporté aux encours totaux sous gestion

Au 31 Décembre 2024, les encours totaux sous gestion collective représentent 8,5 milliards d'euros. Les encours des actifs ISR représentent 86% des encours totaux sous gestion de SG IS (France).

A propos de DNCA

Au 31/12/2023, les encours totaux sous gestion représentent 31,2 milliards d'euros.

2.9. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion délégataire de la gestion financière ?

<u>Nom de l'OPC :</u>	SG DNCA Actions Europe Climat
<u>Date de création :</u>	24/02/2021
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Exclusion
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe NR
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	15/03/2021
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	SG DNCA ACTIONS EURO CLIMAT ISR

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indice MSCI Europe NR calculé dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée (minimum 5 ans). La stratégie d'investissement est basée sur une stratégie climat qui combine les exigences classiques de risque et de rendement financier avec les exigences de transition bas carbone.

3. LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG APPLIQUEE AU FONDS

La gestion financière (et extra-financière) du fonds étant déléguée à DNCA Finance, seule la partie à propose DNCA sera mentionnée ici. Bien que le fonds SG DNCA Actions Euro Climat ISR soit Article 8 au sens de SFDR, la gestion appliquée est basée sur le modèle du fonds DNCA Beyond Climate, géré par DNCA et Article 9 au sens de SFDR. Les éléments d'analyse de ESG de DNCA appliqués aux fonds Article 9 présentés ci-après sont donc appliqués par le fonds SG DNCA Actions Euro Climat ISR.

3.1. Objectif d'investissement recherché avec la prise en compte des critères ESG

L'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 est l'objectif que s'est fixé l'union européenne afin de respecter l'engagement contenu dans l'accord de paris de maintenir notre monde bien en dessous d'une augmentation des températures de +2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Nous intégrons l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 dans notre modélisation des trajectoires de décarbonation spécifiques à chaque entreprise. Nous ne cherchons pas à déterminer si une entreprise est « carbone neutre » mais nous analysons si la trajectoire de décarbonation de l'entreprise est en ligne avec la trajectoire de décarbonation de son secteur pour l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 pris par l'UE dans le cadre de l'Accord de Paris. Nous utilisons le « Sustainable Development Scenario » (SDS) de l'AIE pour la zone européenne comme référence qui amène à une quasi-neutralité carbone à horizon 2050. A noter que le SDS inclut également l'objectif d'un accès universel à l'électricité en 2030, qui selon nous, est un élément important à considérer pour la mise en œuvre d'une « transition juste ».

La définition de l'univers éligible se fait en deux étapes. Les valeurs présentant des risques de responsabilité élevés (note Responsabilité d'Entreprise inférieure à 4 sur 10 dans notre modèle ABA) sont exclues de l'univers Responsable. Nous appliquons ensuite un second filtre basé sur une analyse Transition/Contribution permettant ainsi de déterminer les valeurs éligibles à l'univers Climat.

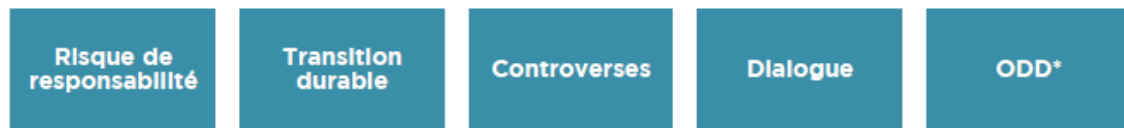
L'analyse de la Transition s'intéresse à la façon dont l'entreprise décarbone ses propres opérations et le cas échéant ses produits et services. Cette analyse s'appuie sur une connaissance fine des enjeux climat et de la performance carbone de chaque entreprise pour comprendre dans quelle mesure les actions mises en œuvre et les objectifs pris sont en ligne avec le scénario de transition déterminé pour chaque entreprise. L'analyse de la Contribution s'intéresse à la contribution positive qu'apporte les produits et services de l'entreprise pour la décarbonation d'autres secteurs. Nous analysons cette contribution de manière statique (calcul des émissions de CO2 évitées) mais aussi de manière prospective en nous intéressant aux investissements et à la R&D.

3.2. Le modèle d'analyse propriétaire ESG pour les émetteurs privés

Nous attachons une importance particulière à développer des modèles propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Le modèle d'analyse ESG de DNCA Finance respecte ce principe et a pour objectif d'offrir une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction.

Les informations émanant des entreprises constituent la majeure partie des données utilisées. Le dialogue avec les dirigeants et les visites de site renforcent notre compréhension et représentent une source inestimable de valeur ajoutée.

Notre modèle est articulé autour de cinq piliers d'analyse indépendants et complémentaires communs à l'ensemble des stratégies :



*Objectifs de Développement Durable

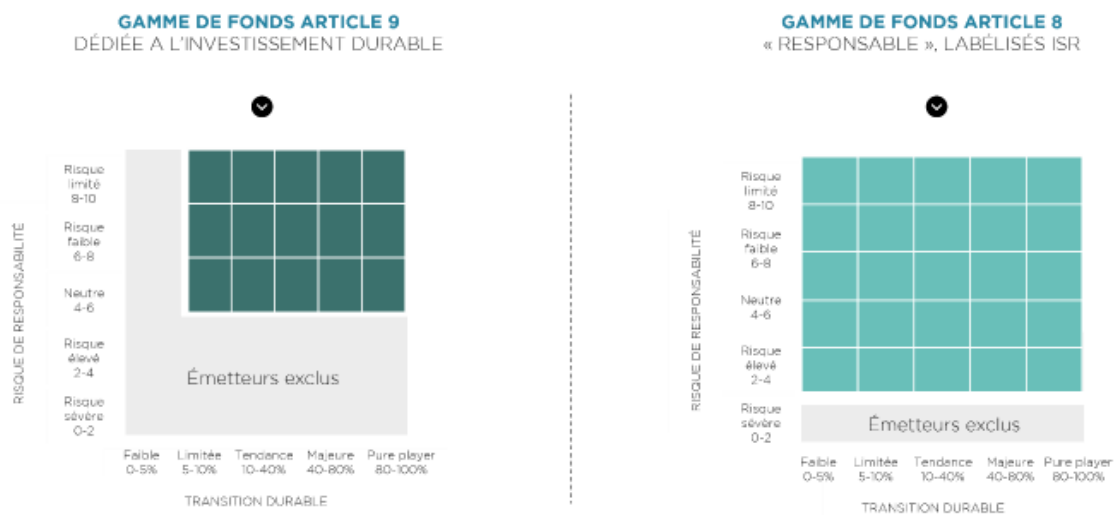
L'objectif est de proposer une analyse détaillée apportant une valeur ajoutée à l'analyse financière traditionnelle. Cette analyse est réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuie sur les données émanant des entreprises.

L'analyse ESG des valeurs est réalisée sous le contrôle du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable. Elle passe en revue sur la base de l'outil ABA l'analyse du Risque de Responsabilité, l'analyse de la contribution à la Transition Durable, le suivi des controverses, du newsflow et les rencontres avec les dirigeants d'entreprise. L'analyse est réalisée exclusivement en interne et n'intègre aucune notation d'agences externes.

L'analyse ESG s'appuie également sur les données des prestataires externes choisis pour leur expertise spécifique.

a. Synthèse

Notre modèle permet de mesurer à la fois les risques d'investissement issus de la note de Risque de Responsabilité, intégrant l'évaluation du risque de controverses, et les contributions positives grâce à l'évaluation de l'exposition à la Transition Durable. Les échanges et les informations concernant l'entreprise sont des éléments conservés dans le modèle et constituent notre historique de données. En combinant le Risque de Responsabilité et la Transition Durable, nous souhaitons cartographier les entreprises selon une approche risque/opportunité.



b. Pilier risque de responsabilité

L'une des sources de création de valeur financière est d'éviter les risques de responsabilité (réputation, controverses, opérations). L'évolution de ces indicateurs de risques offre une analyse complémentaire souvent non encore intégrée dans les états financiers, permettant d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

Ce pilier propose une note sur 10 et se décompose en 4 thèmes : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociétale. Chaque thème est construit en tenant compte des enjeux les plus matériels pour les entreprises et le nombre de critères est volontairement restreint à 24.

Critères et piliers d'analyse de la responsabilité d'entreprise



c. Pilier transition durable

La seconde source « d'alpha » vient des investissements orientés vers les grandes tendances de long terme, naturellement en croissance. Analyser la transition économique durable permet de sélectionner des entreprises qui bénéficient de ces tendances. Cinq transitions macroéconomiques sont identifiées : démographie (inclusion des seniors, accès à l'éducation...), médecine (diagnostic, lutte contre les maladies endémiques...), économie (accès aux services financiers, digitalisation des échanges...), mode de vie (écoconception, consommation collaborative...) et écologie (traitement de l'eau, énergies renouvelables...).

Analyse de la Transition Durable à travers 5 piliers



Sur cette base, le pilier Transition Durable offre une analyse des contributions positives d'une entreprise au travers de ses activités, produits et services, en identifiant si une entreprise contribue à la Transition Durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle proportion. Pour des raisons de transparence de l'information, à ce jour le critère d'exposition retenu est celui du chiffre d'affaires. Cependant, nous souhaitons évoluer à terme vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses en recherche et développement ou encore la part des produits.

Le niveau d'exposition s'échelonne de 0 à 100%, classant les entreprises en 5 catégories, et donne lieu à une évaluation sur le niveau de contribution positive à la Transition Durable, selon un référentiel « transition durable » propre à DNCA Finance. La répartition de l'univers est indépendante de notre évaluation.

L'analyse de l'exposition à chaque transition résulte des informations publiées par les entreprises. Nous ne réalisons pas d'estimation et en l'absence d'informations précises nous adressons une demande spécifique à l'entreprise.

d. Pilier controverses

Ce pilier permet de suivre le niveau de controverse des entreprises en reprenant la typologie utilisée dans l'analyse de Risque de Responsabilité : controverses actionnariales, controverses environnementales, controverses sociales et controverses sociétales. Notre objectif est de mettre en adéquation les principes édictés par les entreprises et la réalité observée ainsi que de constituer une base d'alertes pour les gérants. Chaque controverse identifiée fait l'objet d'une analyse complète consignée dans notre outil propriétaire ABA. À l'issue de ce travail, nous distinguons les controverses selon leur niveau de gravité pour obtenir une notation agrégée.

Nous utilisons cette analyse comme un indicateur avancé lorsqu'elle est tangible et non comme un outil de sanction systématique. En effet, la dimension internationale des entreprises et la profusion des informations nous obligent dans chaque situation à distinguer des cas d'alertes isolées des alertes majeures. Pour autant, une succession de cas isolés peut par exemple témoigner d'une infraction généralisée à l'échelle de toute l'entreprise.

e. Pilier dialogue et newsflow

Les échanges avec les dirigeants sont le cœur de notre métier de gérant. L'analyse extra-financière s'attache de la même manière à rencontrer le plus souvent possible les entreprises afin d'échanger sur les sujets de Responsabilité et de Transition Durable. Nous valorisons ce dialogue qui permet une meilleure compréhension de l'entreprise et de sa stratégie. C'est à ce titre que nous rencontrons les entreprises, soit sous la forme de tête à tête avec les dirigeants soit lors de visites de sites.

Un reporting précis de ces rencontres dédiées aux enjeux extra-financiers est renseigné par les gérants dans notre outil d'analyse ainsi que les informations importantes sur les entreprises (newsflow). Par ailleurs, nous appliquons une politique d'engagement et de vote propre à DNCA Finance lors des Assemblées Générales des entreprises.

f. Pilier ODD

En 2015, les Etats-membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés. Nous avons développé dans notre modèle d'analyse propriétaire ABA une section dédiée aux ODD afin de pouvoir adapter ces enjeux à la gestion d'actifs et en particulier aux entreprises. Dans ce pilier, le référentiel utilisé est directement celui des Objectifs de Développement Durable.

Le cas échéant, l'exposition et la contribution d'une entreprise à un ou plusieurs objectifs est renseigné dans notre outil.

En sus des 5 piliers précités, les piliers Contribution Positive/AIM et Climat sont quant à eux complémentaires et optionnels, dédiés aux stratégies à contribution positive.

g. Pilier Climat

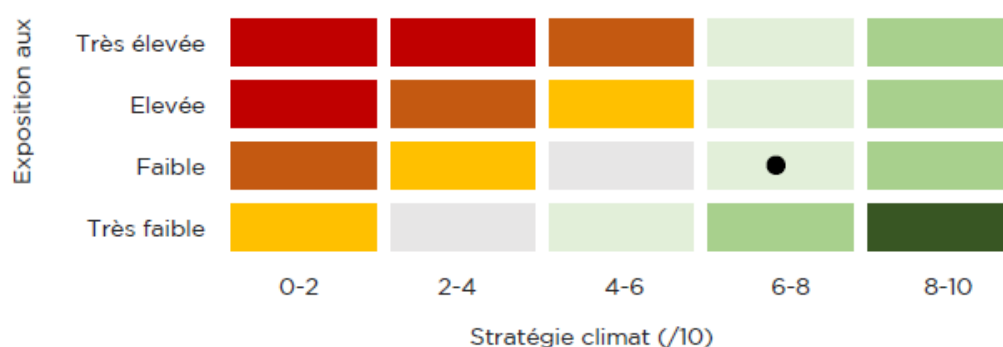
Analyse des risques de transition liés au changement climatique



Notre approche repose sur une matrice qui combine une évaluation fine des risques climat auxquels chaque entreprise fait face avec une analyse de sa stratégie climat pour déterminer la qualité de sa gestion des risques climat.

- L'exposition aux risques de transition est déterminée pour chaque entreprise en fonction de son secteur et de son empreinte géographique. Nous suivons le même cadre d'analyse que celui présenté dans la TCFD, avec une évaluation des risques politiques et de régulation, des risques technologiques, des risques de marché et des risques de réputation. Le niveau de risque ainsi évalué va de « Très faible » à « Très élevé ».
- L'évaluation de la stratégie climat de l'entreprise est un des 24 critères renseignés dans l'analyse du Risque de Responsabilité, critère intitulé « Politique climat et énergétique ». Nous évaluons ainsi la qualité de la politique climat, la pertinence des actions mises en place, ainsi que les résultats obtenus pour obtenir une note sur 10.

Evaluation de la gestion des risques climat



Cette évaluation nous permet de déterminer quelles entreprises ont une gestion adéquate de leurs risques climat et lesquelles sont à risque ; les plus à risques (combinant une forte exposition et une stratégie climat insuffisante) seront ciblées dans notre politique d'engagement.

Les entreprises qui ont une gestion « insuffisante » ou « très insuffisante » sont exclues des fonds ISR ayant une philosophie de gestion liée au climat (i.e. DNCA Invest Beyond Climate).

Notation Transition/Contribution

La sélection des entreprises en portefeuille s'appuie sur une analyse fondamentale de l'activité, du modèle économique et de la stratégie de chaque entreprise considérée afin de déterminer le niveau d'alignement avec un scénario en ligne avec l'Accord de Paris. Cette analyse nous permet pour chaque entreprise de déterminer si sa trajectoire de décarbonation est compatible avec les objectifs internationaux (analyse de la Transition) et si l'entreprise contribue à la décarbonation d'autres entreprises et secteurs via ses produits et services (analyse de la Contribution).

Cette double analyse se traduit pour chaque entreprise par une note climat Transition / Contribution, avec pour chacun des 2 aspects une gradation - / = / +. Seules les entreprises dont la combinaison des notes de Transition/Contribution ne sont pas dans les zones orange/rouge dans la matrice ci-dessous sont éligibles.

Transition	T+			
	T=			
	T-			
		C-	C=	C+
		Contribution		

L'analyse de la Transition

Nous avons enrichi notre module d'analyse de la Transition dans ABA, notamment pour tenir compte des évolutions du Label ISR dans sa version 3. Ce module se base sur des données et des informations fournies par les entreprises et des sources de référence comme le GIEC, CDP, ou l'initiative Science-Based Targets (SBT).

Dans ce module nous évaluons plusieurs aspects de la stratégie climatiques des émetteurs : les objectifs de décarbonation et leurs suivis, les moyens mis en œuvre et la gouvernance associée à ces enjeux. Cela nous permet de juger la crédibilité de cette stratégie et sa conformité avec les Accords de Paris.

Pour estimer l'alignement des sociétés avec l'Accord de Paris, nous nous basons sur 1) le scénario du GIEC qui implique une réduction annuelle de 7% des émissions de GES 2) Les données et les engagement des émetteurs à la Science-Based Targets initiative. En effet, nous pensons qu'il est important de se baser sur des modèles et scénarii reconnus par tous et qui forment une base commune pour les entreprises et leurs investisseurs, tout en restant conscients de certains partis pris et des limites de tout exercice de modélisation de scénario.

Pour chaque entreprise, nous nous attachons tout d'abord à identifier les principaux enjeux carbone en analysant une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- L'empreinte carbone (scope 1, 2, 3).
- Les éléments de stratégie et les objectifs climat de l'entreprise qui nous servent à modéliser sa trajectoire de décarbonation.
- Les moyens mis en œuvre et leviers d'action permettant l'atteinte des objectifs précédents
- L'exposition de la société aux risques climatiques conformément à la TCFD
- Les données liées à la Taxonomie Européenne

Nous évaluons ensuite l'alignement de la trajectoire de décarbonation de l'entreprise avec sa trajectoire de référence (secteur pertinent/zone Europe) pour déterminer si l'entreprise est en retard (T-), en ligne (T=) ou en avance (T+) sur cette trajectoire.

Cette analyse de la trajectoire, mais aussi des engagements pris (Net Zero, SBTi) et les niveaux d'alignement de la société avec la taxonomie européenne, servent à déterminer la nécessité de lancer un engagement, ou non, avec la société. La description et la conclusion de l'engagement le cas échéant sont renseignés dans ABA.

L'analyse de la Contribution

Pour ce qui concerne l'analyse de la Contribution, c'est-à-dire en quoi les produits et services de l'entreprise contribuent ou non à la transition bas carbone d'un ou plusieurs secteurs, nous nous attachons à plusieurs éléments d'analyse :

- La « part verte » climat de l'entreprise, c'est-à-dire la part de ses produits et services qui contribuent à la transition bas carbone, ce qui nous permet de définir le périmètre d'analyse.
- Les secteurs adressés par les produits et services de l'entreprise, et notamment la part dédiée aux 4 secteurs clés que sont l'énergie, le transport, le bâtiment et l'industrie.
- La contribution positive des produits et services, évaluée en termes d'économie d'énergie ou de CO2 (les économies de matière sont recalculées en termes d'économies de CO2).
- La part des investissements et d'innovation dédiée à ces produits et services bas carbone, ce qui nous permet d'évaluer si cette contribution est pérenne voire devrait s'accélérer.
- La part des investissements d'innovation dédiée aux technologies identifiées comme des « innovation gaps » par l'AIE, ce qui nous permet de valoriser les entreprises qui investissent dans des solutions pas forcément encore rentables mais qui seront indispensables à l'atteinte d'un monde carbone neutre.

A noter que certains éléments de l'analyse de la Contribution varient en fonction des poches d'investissement, car chaque catégorie (Energie, Solutions d'efficacité, Technologies bas-carbone, Faible contribution) apporte une contribution de nature différente.

Afin de déterminer le niveau de Contribution de l'entreprise (négatif, neutre, positif), nous analysons comment l'entreprise se positionne par rapport à ses pairs sectoriels et aux standards de marché. Il nous semble difficile à ce stade d'évaluer un niveau de contribution par rapport à une trajectoire bas carbone, autrement que de manière qualitative, même si cela constitue un des axes majeurs d'amélioration de notre méthodologie sur lequel nous comptons travailler.

Matrice d'éligibilité au portefeuille Climate - Notation Transition/Contribution

T+	Trajectoire <= à 2° Produits et services avec contribution verte négative (ou part brune)	Trajectoire <= à 2° Produits et services sans contribution verte	Trajectoire <= à 2° Produits et services avec contribution verte positive
T=	Trajectoire en ligne Produits et services avec contribution verte négative (ou part brune)	Trajectoire en ligne Produits et services sans contribution verte	Trajectoire en ligne Produits et services avec contribution verte positive
T-	Trajectoire >>2° ou absence de stratégie Produits et services avec contribution verte négative (ou part brune)	Trajectoire >>2° ou absence de stratégie Produits et services sans contribution verte	Trajectoire >>2° ou absence de stratégie Produits et services avec contribution verte positive
	C-	C=	C+

Pilier Contribution Positive : AIM (Additionnalité, Intentionnalité, Mesurabilité)

Le pilier Contribution Positive a pour objectif de mesurer précisément et au cas par cas les contributions positives d'une entreprise sur des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux précis. Cette partie du modèle s'appuie sur les données des entreprises exclusivement et recense les indicateurs pertinents au regard de chaque activité et chaque acteur. Notre méthodologie, AIM, repose sur trois principes inhérents à l'analyse de contribution positive : l'Additionnalité des produits et services offerts, l'Intentionnalité de l'entreprise et la Mesurabilité de la contribution. La notion de contribution positive complète l'analyse ESG classique en offrant des indicateurs de reporting objectifs et quantifiables.

Chaque entreprise se voit attribuer un score AIM selon l'échelle suivante :



3.3. Méthodologie d'analyse

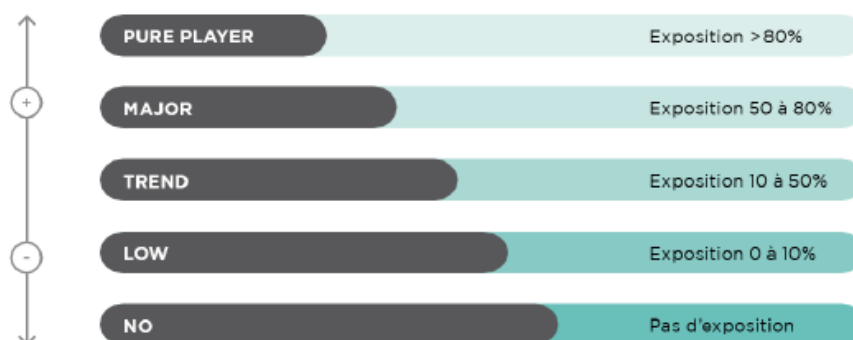
a. Analyse responsabilité d'entreprise

L'analyse Responsabilité d'Entreprise est relative au secteur d'activité. Chaque valeur fait l'objet d'une notation qui s'échelonne de 0 à 10 et donne lieu à une recommandation sur le niveau de Risque Responsabilité. La répartition de l'univers tient compte des notations extrêmes.



b. Analyse transition durable

Chaque entreprise est évaluée selon son niveau de chiffre d'affaires en absolu. Le niveau d'exposition s'échelonne de 0 à 100% et donne lieu à une recommandation sur le niveau de contribution positive à la Transition Durable. La répartition de l'univers est indépendante de notre évaluation.



3.4. Fréquence d'évaluation

L'évaluation des notes de Responsabilité se base sur un ensemble de KPI quantitatifs permettant une analyse qualitative des 24 critères qui composent la notation sur 10.

Les indicateurs quantitatifs (ou KPI) sont revus au minimum tous les deux ans lors de la publication des rapports des entreprises et en fonction de l'accessibilité des données. A la suite d'un important appel d'offres sur l'approvisionnement en données lancé fin 2021 et qui a vu sa concrétisation en 2023, DNCA Finance est dorénavant en position d'obtenir les données ESG brutes des entreprises selon le nouveau cadre de reporting réglementaire afin de permettre une actualisation en date de publication.

Parallèlement, les notations de Responsabilité évoluent en continu au gré des informations qui parviennent publiquement et des controverses. Un modèle de screening du « newsflow » a été développé pour capter le maximum d'informations disponibles. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements impactant pour les entreprises et qui sont pris en compte dans le modèle ESG dès leur officialisation. Une information ESG concernant une entreprise est systématiquement historisée dans l'onglet dialogue de l'outil ABA et fait l'objet d'une évaluation (positive, neutre, négative). Cette information est rattachée à un des 24 critères de la notation de Responsabilité et conduira ainsi à l'évolution de sa note : +1 (positif), 0 (neutre) ou -1 (négatif). Cette intégration a un impact direct et potentiellement quotidien sur la notation de Responsabilité d'une entreprise. De la même manière, l'intégration des controverses au moment de leur survenance impacte la note de Responsabilité (voir paragraphe analyse des controverses). Ainsi, la notation ESG des entreprises est dynamique. Elle est historisée au 31/12 de chaque année et l'outil permet de visualiser un historique de notation de 3 ans.

Par ailleurs, le modèle d'analyse ESG est revu chaque année pour évaluer la nécessité de modifier certains critères. En pratique, ces modifications sont marginales et incrémentales. L'objectif est d'adapter le modèle aux nouveaux enjeux et supprimer ceux devenus éventuellement « mainstream ».

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. L'univers d'investissement et calcul du taux d'exclusion

Dans le cadre du Label ISR France, les fonds labélisés ou candidats au Label sont rattachés à un fichier de sélectivité pour démontrer et contrôler mensuellement l'exclusion d'au minimum 30% de leur univers d'investissement. Ces fichiers sont produits et enregistrés quotidiennement et tiennent compte de plusieurs éléments qui sont décrits précisément, ci-après :

- L'univers d'investissement
- Les fonds éligibles
- Les notations ESG des émetteurs
- Les taux d'exclusion

a. Définition des univers d'investissement

Les univers d'investissement sont définis dans le cadre des prospectus des fonds et reposent sur deux paramètres :

- L'objectif de gestion incluant l'indice de référence,
- L'univers d'investissement incluant le nombre de valeurs constituant l'univers de gestion.

Le cas échéant, certaines stratégies précisent également les zones géographiques et/ou tailles de capitalisation.

Selon ces deux paramètres, chaque fonds est rattaché à un univers d'investissement type qui correspond à la stratégie dominante du portefeuille. Les univers d'investissement sont rationalisés pour associer au même fichier de sélectivité des fonds ayant des périmètres de gestion comparables : pays, taille de capitalisation et classe d'actifs.

Un fichier Excel dynamique partagé par les équipes de Gestion ISR, Risques, Data et Juridique recense les fonds rattachés à chaque fichier. Il est mis à jour en fonction des évolutions de périmètre.

b. Notation ESG des émetteurs

La notation des émetteurs constituant un fichier de sélectivité repose par défaut sur la note interne ABA qualitative exposée plus haut pour tous les titres investis en portefeuille ou ayant déjà été investis par le passé. Dans le cas contraire, une note ABA quantitative est utilisée, dont la seule différence avec la note qualitative est que les différents champs de notre modèle propriétaire sont sourcés à partir de la base de données ESG de MSCI. Le recours à cette notation quantitative est utilisé pour compléter et maximiser le taux de couverture des univers sans pour autant garantir une couverture exhaustive.

c. Calcul des taux d'exclusion

Les taux d'exclusion sont calculés sur la base des notations ABA (qualitative ou quantitative). Ils correspondent aux niveaux d'exigence des stratégies ISR de chaque fonds telles que précisées dans leur prospectus et se traduisent par une réduction de 20%⁷ de l'univers investissable ESG par rapport à l'univers d'investissement initial de chaque fonds.

Les valeurs non-couvertes ni par le modèle interne ABA qualitatif, ni par le modèle quantitatif sont considérées comme exclues. Cette démarche s'appuie sur une approche prudentielle qui consiste à exclure toute société pour laquelle nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la qualité ESG.

Les taux d'exclusion sont publiés sur les reportings mensuels et précisent également les taux d'exclusion en fonction des niveaux de couverture.

⁷ 30% pour les fonds bénéficiant du Label ISR dans sa version 3

4.2. La construction de portefeuille

EXCLUSIONS :

Compte tenu de l'approche de gestion durable et responsable, les exclusions sectorielles suivantes sont appliquées à l'univers d'investissement initial, composé de valeurs européennes.

Conformément à la Politique sectorielle Défense du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du FCP.

En conformité avec la politique sectorielle « charbon thermique » du Groupe Société Générale, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises dont le chiffre d'affaires est à plus de 10% lié à l'extraction de charbon thermique ainsi que les sociétés actives dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon.

En outre et au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI pour la Société de Gestion et sur la base de son outil propriétaire pour le Délégué de la Gestion Financière, sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Compte tenu de l'approche de gestion Durable et Responsable, les secteurs suivants sont exclus :

- Production de tabac,
- Entités dont le chiffre d'affaires relatif à la production d'armes est supérieur à 10%,
- Entités dont le chiffre d'affaires relatif au charbon est supérieur à 10%,
- Entités dont le chiffre d'affaire relatif à l'extraction de charbon métallurgique est supérieur à 10%
- Entités dont le chiffre d'affaire relatif à toute extraction de charbon thermique
- Entités dont le chiffre d'affaires relatif à l'exploitation non conventionnelle de pétrole est supérieur à 10%,
- Entités dont le chiffre d'affaires relatif à l'exploitation conventionnelle de pétrole est supérieur à 10%.
- Entités enfreignant gravement les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact).

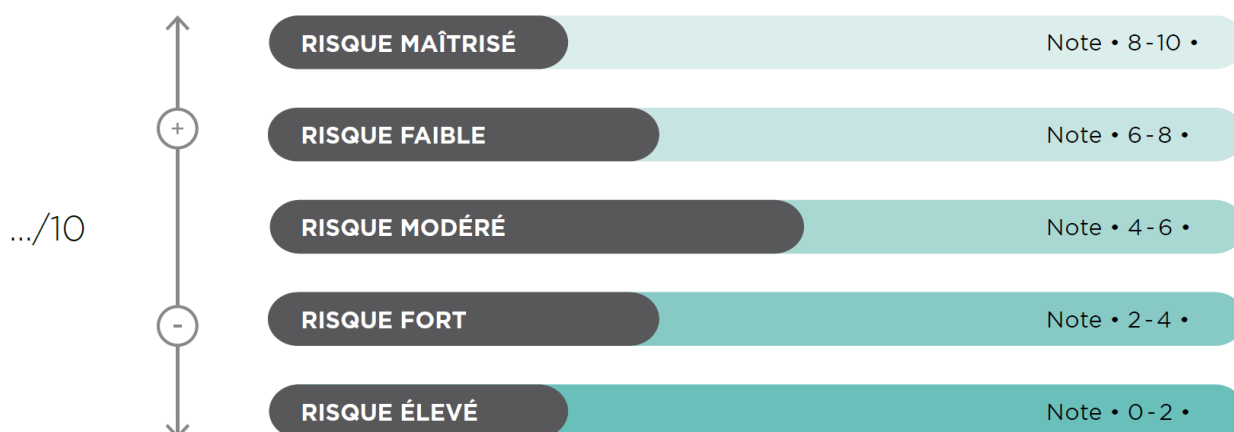
Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des émetteurs ayant les activités suivantes :

- Entités dont le chiffre d'affaires relatif à la production d'énergie basé sur le charbon est supérieur 10%,
- Entités dont le chiffre d'affaires relatif à la production d'énergie nucléaire est supérieur à 30%,

Cette approche ISR aboutit à une réduction de l'univers de départ de chacun des fonds d'au moins 30%.

LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE

L'univers éligible ainsi défini constitue le point de départ de la construction de portefeuille. Dès lors l'analyse financière, la qualité fondamentale de l'entreprise, la liquidité sur les marchés et le potentiel d'appréciation représentent les critères déterminants de la construction de portefeuille. Par ailleurs, l'analyse extra-financière complète l'analyse financière traditionnelle en identifiant de nouveaux risques ou des moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'enrichir notre connaissance fondamentale des entreprises pour sélectionner les meilleures valeurs en portefeuille. Une grille de conversion permet d'intégrer l'analyse extra-financière dans la valorisation des entreprises via la prime de risque.

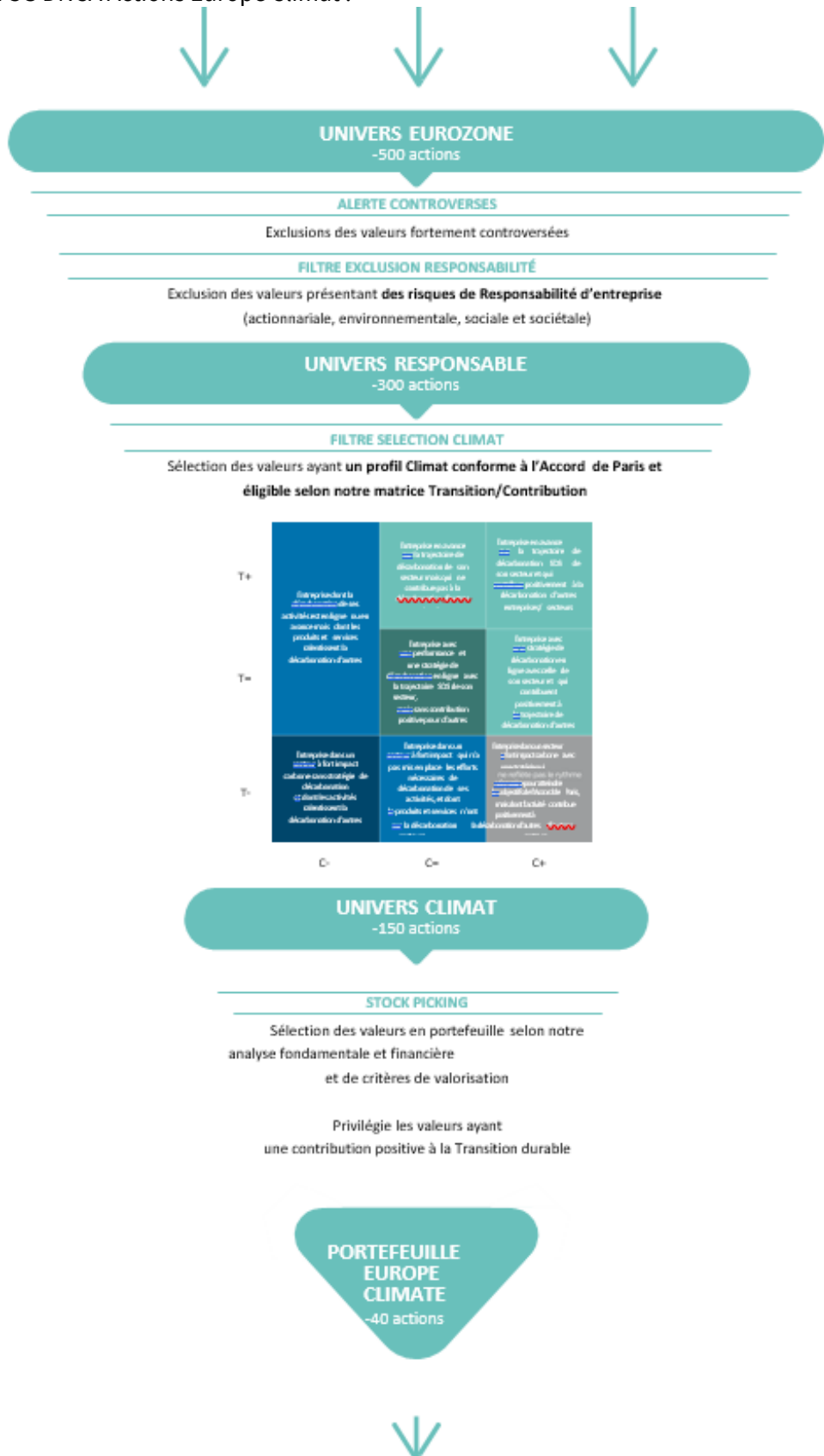


Par ailleurs, les fonds SG DNCA sont des stratégies de portefeuille non indicielles, qui ne tiennent pas compte des indices de référence auxquels elles sont comparées.

Enfin, s'agissant de la politique d'investissement et de désinvestissement, celle-ci est liée aux critères énoncés précédemment. Par exemple, le poids d'une valeur en portefeuille va progressivement diminuer au fur et à mesure de son appréciation sur les marchés. D'autre part, toute modification de la note de Responsabilité d'Entreprise conduisant à une dégradation en risque (note inférieure à 4 sur 10) implique un désinvestissement de la valeur en portefeuille. De même en cas de controverse majeure. Dans ces cas, le reporting ISR trimestriel informe les investisseurs de ces situations et des désinvestissements réalisés sur la période. Par ailleurs, les nouvelles valeurs en portefeuille sont également renseignées dans ce reporting dédié.

Dans le cadre de la notation de l'univers de départ, les entreprises non couvertes par le modèle propriétaire sont couvertes par les notations externes publiques présentées sur Bloomberg.

Construction SG DNCA Actions Europe Climat :



4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les émetteurs présents dans le portefeuille font l'objet d'une analyse ESG

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds n'investiront pas dans des organismes non cotés.

4.6. Le fonds pratique-il le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds ne pratiquent pas le prêt/emprunt de titres.

4.7. Le fonds utilise-il des instruments dérivés ?

Les fonds de la gamme sont autorisés à utiliser des instruments dérivés uniquement dans les conditions décrites par le prospectus.

- SG DNCA Actions Europe Climat

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés listés ou négociés de gré à gré, dans la limite de 25% de son actif net, dont, non limitativement, dans des futures options non complexes négociées sur un marché réglementé à des fins de couverture et d'exposition au risque action, sans recherche de surexposition.

4.8. Le fonds investit-il dans des OPC ?

Oui, uniquement des OPCVM monétaires labellisés ISR

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du fonds ?

Des contrôles spécifiques sont effectués au sein de la direction des risques en pré et post-trade en fonction des différents niveaux d'exclusion. Un blocage est réalisé en pré-trade afin d'éviter l'investissement dans des titres exclus par le référentiel du label ISR V3. Le contrôle post-trade s'effectue sur l'ensemble des titres vifs détenus dans les fonds et mandats gérés par SG IS (FRANCE) :

Le rôle de l'équipe de gestion des risques de SG IS (FRANCE) est de s'assurer ex-post que les restrictions de l'univers sont bien respectées. Outre les données fournies par le groupe, une licence Bloomberg ainsi qu'une licence MSCI ESG sont nécessaires à ce contrôle.

- **Exclusion des instruments financiers typés « Défense controversée » ou « Charbon »**

Cet univers d'exclusion est fourni par le Secrétariat Général du Groupe à fréquence trimestrielle. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle sur l'ensemble des instruments détenus par SG IS (FRANCE).

- **Exclusion des instruments financiers typés « Tabac »**

Cet univers d'exclusion est fourni par le Secrétariat Général du Groupe à fréquence trimestrielle. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle sur l'ensemble des instruments détenus par SG IS (FRANCE).

- **Exclusion des Controverses Très sévères (Rouge)**

MSCI ESG fournit la liste des sociétés en controverses très sévères (rouge) sur la base de sa méthodologie. Le contrôleur devra faire le rapprochement entre l'ensemble des émetteurs et groupes émetteurs détenus et ceux exclus par cette liste. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle sur l'ensemble des instruments détenus par SG IS (FRANCE).

- **Exclusion d'activités controversées**

MSCI ESG fournit pour chaque émetteur une exposition au Chiffre d'Affaires par secteurs d'activité. Le contrôleur devra calculer l'exposition globale de chaque émetteur aux activités suivantes : Tabac, Jeux, contenu pour adultes, OGM, Défense. Cette exposition ne devra pas dépasser 15% du CA. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle sur l'ensemble des instruments détenus dans les fonds et mandats SG IS (FRANCE) suivant le processus d'investissement ISR.

- **Rating global ESG : MSCI**

MSCI ESG fournit pour chaque émetteur un rating ESG. Le contrôleur devra s'assurer que le portefeuille ne détient pas de titres notés CCC. Ce contrôle est réalisé à fréquence mensuelle sur l'ensemble des instruments détenus par SG IS (France).

- **Méthodologie en amélioration de note**

Le contrôleur devra s'assurer de façon mensuelle que la notation moyenne pondérée du portefeuille de chaque FCP concerné est supérieure à celle de l'univers d'investissement de référence filtré (cf question 4.1).

- **Exclusion label ISR V3**

Cet univers d'exclusion est fourni par l'équipe de recherche ESG à fréquence trimestrielle. En post-trade, le contrôleur vérifie le respect des contraintes minimales de vote en AG, engagements avec émetteurs défaillants en termes de maturité climatique etc.

- **Notification des dépassements**

En cas de titres en dehors de l'univers d'investissement, le contrôleur envoie une alerte à l'équipe RCCI pour lui notifier les anomalies relevées.

L'équipe RCCI enverra les demandes de régularisation à la gestion. Dans le cas d'argumentaires dûment documentés, les positions pourront être conservées. Dans le cas contraire, les positions devront être clôturées dans un délai raisonnable (3 mois maximum) dans l'intérêt des clients concernés.

A propos de DNCA

Une procédure « Suivi des critères et des contraintes de risques ISR » a été mise en œuvre au sein de DNCA pour suivre les contraintes de la gestion des fonds ISR. La procédure décrit l'intégration et le suivi des critères, contraintes et ratios « ISR » auxquels sont soumis les véhicules « labélisés ISR », au sein du dispositif de contrôle des risques mis en place par DNCA en pré-trade et en post-trade. Cette procédure vient compléter les procédures de passation d'ordres applicables aux véhicules labélisés « ISR » gérés par DNCA.

Le processus de contrôle est décrit succinctement ci-dessous :

- **Début du processus**
 - Dès lors qu'une analyse est réalisée sur un émetteur, l'équipe ESG saisit la notation dans le référentiel ESG propriétaire, ABA ;
 - Dans le cadre du processus de passation d'ordres, le gérant souhaite passer un ordre sur une valeur pour le compte d'un véhicule « ISR » ;
 - Quotidiennement, le Middle Office réalise les contrôles du respect des contraintes sur les véhicules « ISR » (contrôle post-trade).
- **Déroulement du processus**
 - Par *batch* quotidien, la notation est intégrée au serveur de contraintes (CRD(3)) ;
 - Un contrôle pré-trade automatique est effectué dans l'OMS(4) : émetteur analysé, valeur autorisée et notation ESG éligible ;
 - En cas de non-respect d'une contrainte, le gérant est informé de l'alerte pour justification et/ou régularisation.
- **Fin du processus**
 - Le serveur de contraintes est mis à jour des notations « ISR » ;
 - En cas d'anomalie pré-trade, une alerte de l'OMS(4) (bloquante ou non) informe le gérant du non-respect d'une contrainte « ISR » ;
 - Le gérant apporte sans délai les justifications nécessaires au Middle Office (cf. procédure de suivi des franchissements de ratios et contraintes).

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

Au travers des reportings mensuels, trimestriels et bi-annuel mesurant : l'empreinte carbone, la qualité ESG, l'exposition aux transitions durables, l'expositions aux ODD et des indicateurs d'impact spécifiques aux stratégies.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, plusieurs indicateurs d'impact (environnemental, social, gouvernance et sur les droits humains) sont communiqués, au sein du reporting financier mensuel de chaque OPC :

Environnement

- **Empreinte carbone du Portefeuille :**

Nous communiquons l'empreinte carbone de nos OPC en comparaison avec leur indice de référence. Emissions carbone par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA). Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

Pour le fonds SG DNCA Actions Euro Climat ISR, l'empreinte carbone du portefeuille est le premier indicateur de durabilité concernant les incidences négatives sur lequel le fonds s'engage à obtenir un meilleur résultat que son univers de départ (avec un taux de couverture minimal de 90%).

Social

- **Mixité au sein des organes de gouvernance :**

Nous analysons le taux de féminisation des conseils des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles. Ainsi, nous souhaitons mesurer si les entreprises investies sont mieux-disantes que celles de l'univers d'investissement de chacun des fonds en termes de présence de femmes au sein du conseil. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Pour le fonds SG DNCA Actions Euro Climat ISR, la mixité au sein de organes de gouvernance est le second indicateur de durabilité concernant les incidences négatives sur lequel le fonds s'engage à obtenir un meilleur résultat que son univers de départ (avec un taux de couverture minimal de 60%).

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

La documentation légale (prospectus, DICI, etc.) et les différents reportings incluant les dimensions ESG se trouvent sur les pages des FCP :

Page dédiée à chaque OPC sur le site internet SG 29 Haussmann :

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/>

Les supports qui permettent d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- Code de transparence SG DNCA

- Brochure commerciale
- Reporting ISR mensuel intégré au reporting financier mensuel
- Inventaire complet des portefeuilles (tous les 6 mois)

A l'échelle de la société de gestion délégataire de la gestion financière, les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC sont les suivants :

- La politique Investissement Responsable
- La stratégie Investissement Responsable
- La lettre ISR ;
- L'évaluation PRI (Principle for Responsible Investment).
- La politique d'engagement actionnarial et politique de vote et le rapport d'exécution des votes
- La politique d'interdiction des armes controversées

Notre ambition est d'offrir la transparence la plus complète sur les enjeux extra-financiers. À ce titre, nous attachons une importance particulière à partager notre expertise dans un domaine en cours de normalisation et dont les perspectives d'évolution sont encore larges. Ainsi, chaque modification de notre modèle ou de notre processus d'analyse sera communiqué et nos retours d'expérience partagés. D'autre part, la mesure des impacts, notamment des portefeuilles responsables, est une priorité. Les obstacles sont nombreux principalement en raison de la définition des critères et de leur pertinence, de la fiabilité des données et de leur accès. Pour autant, à ce stade il est primordial pour DNCA Finance de contribuer activement à cet axe de développement.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

SG IS (FRANCE) publie annuellement sa politique de dialogue et de vote ainsi que son rapport de vote et d'engagement en accès public sur le site Internet SG IS (France) :

[https://SGIS\(France\)ausmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/](https://SGIS(France)ausmann.societegenerale.fr/fr/reglementation/)

A compter de 2025, la société de gestion devra publier en ligne le détail des votes résolutions par résolution sur les OPC gérés.

A propos de DNCA

a. Politique d'engagement

Comme décrit dans notre politique d'investissement responsable, nous attachons la plus grande importance à maintenir un dialogue et un engagement constant avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. L'engagement actionnarial est un pilier crucial de notre démarche d'investissement responsable et de notre responsabilité fiduciaire.

Nous distinguons deux façons d'interagir avec les sociétés :

Le dialogue avec les entreprises : en tant que gérants de conviction, nous considérons qu'il est fondamental de rencontrer très régulièrement les entreprises dans lesquelles nous investissons ou dans lesquelles nous envisageons d'investir. C'est le cas pour l'analyse des aspects financiers comme ESG. Les meetings ESG nous donnent notamment l'opportunité de questionner le management sur sa stratégie et dans quelle mesure sa mise en œuvre intègre les intérêts de toutes les parties prenantes. Ces meetings nous fournissent généralement une image bien plus pertinente du degré d'intégration des enjeux ESG, de la culture d'entreprise et de la capacité de l'entreprise à gérer ses risques ESG, que la lecture des documents publiés par les sociétés.

Les informations obtenues durant ces meetings contribuent à la qualité et à la réactivité de notre recherche ESG, qui est effectuée entièrement en interne.

L'engagement actionnarial ou investisseur : en tant qu'investisseur actif et afin de protéger les intérêts et la valeur des investissements de nos clients, nous pensons qu'il est de notre responsabilité, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques dans les entreprises dans lesquelles nous investissons et plus généralement sur les marchés. Nous avons entamé la formalisation de notre politique d'engagement. Celle-ci intègre les principes énoncés dans notre politique d'investissement responsable et dans notre politique de vote. Notre processus d'engagement est basé sur une sélection minutieuse des cibles d'engagement (selon des critères de matérialité et de poids dans nos investissements), la définition d'objectifs d'engagement clairs et précis, et un reporting régulier sur les progrès réalisés dans la revue annuelle de nos activités d'engagement. Nous sommes également favorables à participer à plusieurs initiatives d'engagement collaboratif, car nous pensons que certains enjeux systémiques comme la protection du climat qui nécessitent une action coordonnée afin d'aboutir aux meilleurs résultats. Nos activités d'engagement contribuent significativement à la qualité et à l'intégration de notre démarche ESG. À ce titre, nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux quant à nos interactions avec les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ainsi, les entreprises présentes dans nos fonds ISR sont privilégiées dans le cadre de l'activité d'engagement de DNCA.

b. Politique de vote

En sa qualité de société de gestion DNCA Finance veille à l'intérêt de ses investisseurs à travers une participation active à un grand nombre des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles les OPC qu'elle gère détiennent des participations.

Il est rappelé que la gestion de DNCA Finance est totalement indépendante. La politique de vote de la gestion est exercée dans le meilleur intérêt des actionnaires de ses OPC tout en respectant les différentes parties prenantes des sociétés émettrices.

La politique de vote s'inspire du code de gouvernance de l'AFEP-MEDEF qui développent depuis 1995 des normes de gouvernance et permettent aux sociétés cotées d'améliorer leur fonctionnement et leur gestion dans une grande transparence.

La politique de vote ainsi que le rapport annuel d'exercice des droits de vote est publié sur le site Internet de DNCA Finance.

AVERTISSEMENTS

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par SG IS (France). En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et SG IS (France) n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement. Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment. La responsabilité SG IS (France) ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations. Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Il est rappelé qu'avant toute souscription d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du produit envisagé, et notamment du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, disponible sur simple demande auprès de son conseiller. Le prospectus est également disponible sur simple demande auprès de SG IS (France) ou du conseiller. Nous vous invitons plus particulièrement à prendre connaissance des facteurs de risques spécifiques au produit. L'investisseur potentiel doit également s'assurer de la compatibilité du produit avec sa situation financière, ses objectifs d'investissement, ses connaissances et son expérience en matière d'instruments financiers, son degré d'acceptation du risque et sa capacité à en subir les pertes.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de SG IS (France)

SG IS (France), filiale de la Société Générale, est la société de gestion dédiée aux différents clients du Groupe, les clients du réseau, ceux de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du Groupe Société Générale.

SG IS (France) est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 06000029, S.A.S au capital de 2.000.000 €, ayant son siège à PARIS, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 450 777 008. De plus amples détails sont disponibles sur le site de SG IS (France) :

<https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/>